

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-1991
OBJET	Inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil l'avis de proposition déposé par la conseillère Sandra El-Helou	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) :		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS La conseillère Sandra El-Helou a déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 avril 2024, un avis de proposition afin: que le conseil municipal réaffirme l'importance du maintien d'une vie démocratique saine, représentative de sa population, où un climat respectueux et sain prime dans ses instances afin de favoriser la qualité des débats; que le conseil municipal officialise cette prise de position à l'aide d'une plaque symbolique à l'intérieur de la salle du conseil; que le comité exécutif mandate la Direction générale pour évaluer les offres de formations, destinées à tous les élus favorisant l'inclusivité, la diversité, la parité, le dialogue constructif ainsi que le respect de toutes et tous.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-1991
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>CONSIDÉRANT QUE près d'un ou une élue municipale sur dix a démissionné depuis 2021 selon les plus récents chiffres d'Élections Québec;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce constat met en lumière les pressions inquiétantes que peuvent vivre les élus municipaux de tous les horizons confondus dans le cadre de leurs fonctions;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les élections de 2021 ont conduit notamment à une présence accrue des femmes au sein des rangs des élus municipaux et que la Ville de Laval affirme fermement son engagement à maintenir la parité au sein de son conseil municipal;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval souhaite continuer de favoriser la diversité, l'accessibilité et l'inclusion des personnes accédant aux sphères publiques;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'intimidation et les conflits nuisent à la capacité des individus à exprimer librement leurs opinions et à la diversité des perspectives;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour maintenir une démocratie forte, il faut pouvoir compter sur des instances qui représentent la pluralité de sa population;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire que l'écoute et le respect soient de mise lors des discussions entre élus et avec les citoyens et citoyennes, au premier lieu au sein du conseil municipal;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>il est proposé par la conseillère Sandra El-Helou:</p> <p>que le conseil municipal réaffirme l'importance du maintien d'une vie démocratique saine, représentative de sa population, où un climat respectueux et sain prime dans ses instances afin de favoriser la qualité des débats;</p> <p>que le conseil municipal officialise cette prise de position à l'aide d'une plaque symbolique à l'intérieur de la salle du conseil;</p> <p>que le comité exécutif mandate la Direction générale pour évaluer les offres de formations, destinées à tous les élus favorisant l'inclusivité, la diversité, la parité, le dialogue constructif ainsi que le respect de toutes et tous.</p>		